

Conseillers en exercice : 40 L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à vingt heures  
Présents : 27 trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance  
Absents excusés : 5 ordinaire à la salle du Conseil communautaire au siège  
Pouvoirs : 8 de la Communauté à Saint-Chély d'Apcher, après  
Votants : 35 convocation légale sous la Présidence de Monsieur  
Christophe GACHE.

**Etaient présents :**

**Commune d'Albaret Ste Marie :** BOUCHARD André  
**Commune de Blavignac :** CHADELAT Yves  
**Commune de Chaulhac :** ROUSSET Gérard  
**Commune de Fontans :** VANEL Jean-Paul  
**Commune de La Fage St Julien :** DAUNIS Josette  
**Commune de Lajo :** VALY Christian  
**Commune du Malzieu-Forain :** ROUQUET Colette  
**Commune du Malzieu-Ville :** BRUGERON Jean-Noël  
**Commune de Prunières :** ODOUL Roland  
**Commune de Rimeize :** BAUMELLE Hélène  
**Commune de Saint Alban sur Limagnole :** SOULIER Samuel, CONSTANT Sandrine,  
BRUNET Jean-Marie, TREBUCHON Géraldine  
**Commune de Saint Chély d'Apcher :** HUGON Christine, GACHE Christophe, ERWIN  
Valérie, BUFFIERE Christophe, LADEVIE Sandrine, ROBERT Jean-Paul, BOULLE Cécile,  
BARRANDON Cyril, GAUTHIER Marie-Laure, PARAN Christian  
**Commune de St Pierre le Vieux :** FOSSE Emmanuel  
**Commune de St Privat du Fau :** LAURENT Jean-Claude  
**Commune de Serverette :** CORNUT Séverine

**Absents avec procuration :**

**Commune d'Albaret Sainte Marie :**  
THEROND Michel donne pouvoir à BOUCHARD André  
**Commune du Malzieu-Ville :**  
MAGNE Jean-François donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël  
**Commune de Paulhac en Margeride :**  
GUENNOU Alain donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël  
**Commune de Rimeize :**  
PIGNIDE Thomas donne pouvoir à BAUMELLE Hélène  
**Commune de Saint Chély d'Apcher :**  
HERTZOG Jean-Claude donne pouvoir à ERWIN Valérie  
BRUGERON Benoît donne pouvoir à GACHE Christophe  
LAFONT Pierre donne pouvoir à GAUTHIER Marie-Laure  
**Commune de Sainte-Eulalie :**  
MEYRAND Christian donne pouvoir à HUGON Christine

**Absents excusés**

**Commune de Julianges :** ARCHER Thierry  
**Commune des Bessons :** TARDIEU René  
**Commune de Saint-Chély-d'Apcher :** ITIER Muriel, DUPONT Stéphanie  
**Commune de Saint-Léger du Malzieu :** JAFFUEL Ludovic

Madame Sandrine LADEVIE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12 avril 2022 et que la convocation avait été faite le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture de la Lozère,

12 AVR. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée F.legalite.com

99\_DE-048-200069185-20220407-2022\_032-DE

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de NIMES. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Objet : Office de tourisme Margeride en Gévaudan – Approbation du budget primitif et attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement**

Rapporteur : Monsieur Samuel SOULIER

A la suite de la délibération en date du 13 décembre 2021, une convention d'objectifs et de financement a été conclue avec l'Office de tourisme Margeride en Gévaudan.

Lors de ce même conseil communautaire, une avance sur subvention d'un montant de 75 000 € pour l'exercice 2022 a été attribuée à l'office de tourisme Margeride en Gévaudan. Le CODIR de l'Office de tourisme Margeride en Gévaudan a approuvé le budget primitif 2022 par délibération en date du 24 mars 2022.

Vu l'article R133-15 du Code de tourisme qui stipule que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, saisi à fin d'approbation, doit faire connaître sa décision dans un délai de trente jours,

Vu le budget primitif 2022 de la Communauté de Communes,

Vu le budget primitif 2022 de l'office de tourisme Margeride en Gévaudan,

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement à l'office de tourisme Margeride en Gévaudan, pour un montant de 350 000 €, comprenant l'avance sur subvention de 75 000 €,

- approuve l'attribution d'une subvention d'investissement à l'office de tourisme Margeride en Gévaudan, pour un montant de 41 000 €,

- autorise à procéder à leur versement en fonction des justificatifs de dépenses et des éventuelles subventions obtenues par l'office de tourisme,

- approuve le budget primitif 2022 de l'Office de Tourisme.

POUR : 34 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. BRUGERON Jean-Noël)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Christophe GACHE

